

**Modèle de délibération**  
**Convention d'adhésion aux prestations « hygiène et sécurité »**  
**du CDG42 de la fonction publique territoriale de la Loire**

*Monsieur (2) le Maire (3)* informe les membres du conseil municipal (1) que les collectivités adhérentes aux prestations "hygiène et sécurité" du CDG42 de la Loire bénéficient d'un service « **information et conseil en prévention** » donnant accès à l'ensemble des informations et de la documentation spécialisée diffusé sur le site Internet du CDG 42 et à des réponses individualisées à des questions réglementaires ou techniques particulières émises par la collectivité, pour un coût mensuel de dix euros.

En complément de cette prestation, l'adhésion permet de bénéficier, à la demande et sous la responsabilité de la collectivité, de missions « **d'inspection hygiène et sécurité** » obligatoires dont la périodicité est fixée au vu de l'effectif de la collectivité et, de missions « **d'assistance individualisée en prévention** », « **d'assistance mutualisée en prévention** » planifiées à leur demande. Les tarifs de ces prestations sont définis par délibération du Conseil d'administration du CDG42. L'ensemble de ces missions sont réalisées sur site par un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI) ou un chargé de prévention du CDG42.

Il est proposé aux membres du *conseil municipal (1)* de solliciter le CDG42 pour les prestations « hygiène et sécurité » et d'autoriser à cette fin le *Maire (3)* à conclure la convention correspondante dont le texte est soumis aux conseillers et qui s'appliquera le premier jour du mois suivant sa signature.

**LE CONSEIL MUNICIPAL (1)**

Sur le rapport de *Monsieur (2) le Maire (3)*, après en avoir délibéré et à la majorité des suffrages exprimés

**DÉCIDE**

- d'adhérer à la convention « hygiène et sécurité » du CDG42, pour un montant mensuel de dix euros,
- de solliciter en fonction des besoins en hygiène et sécurité, les prestations en inspection ou en assistances, proposées en lien avec la tarification à l'acte prévue dans l'annexe financière de la convention ;
- d'autoriser *Monsieur (2) le Maire (3)* à conclure la convention correspondante avec le CDG42 de la Loire annexée à la présente délibération ;
- de prévoir les crédits correspondants au budget de la collectivité.

*Le Maire (3),*

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Fait à ....., le .....

**PJ/ 1 convention et son annexe tarifaire**

(1) *Conseil Syndical, Conseil de Communauté, Conseil d'Administration*

(2) *Madame*

(3) *Président*

LE MAIRE OU LE PRESIDENT